

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026-08 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/04/2026

Objet : Contribution des communes 2026

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 30/04/2026 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2026-08. Contribution des communes 2026.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20260423-2026-08-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condât, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heures et trente minutes, au siège social, salle du Conseil de la mairie d'Isle, 15 rue Joseph Cazautets 87170 Isle.

Date de convocation du Comité Syndical : 14-04-2026.

Objet : Contribution des communes 2026.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Lydie DELAUNAY, Mme Béatrice RAMADIER, M. Gilles ROQUES, Mme Maud TERRACOL,

Excusés : Mme Cécile MORTIER, Mme Sophie LASCAUX, Mme Pauline DACCORD, Mme Valérie LAVAUD, Mme Marine VALERA.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	6	1
Votants	6	0
Pour	6	0
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Le Président indique qu'il y a lieu, suite au vote du Budget primitif, de fixer le montant des contributions des communes pour l'année 2026.

Le montant prévisionnel total pour les 3 communes est de **186 728,62 €**.

Le tableau ci-dessous réprécise en fonction de la clé de répartition prévue dans les statuts, la participation de chaque commune ainsi que les délais de règlement.

COMMUNE	Clé répartition	Total à régler	1 ^{er} versement 10/01/26	2 ^{ème} versement 10/04/26	3 ^{ème} versement 10/09/26
ISLE	48,28%	90 152,58 €	29 527,33 €	29 527,33 €	31 097,92 €
COMMUNE	Clé répartition	Total à régler	1 ^{er} versement 10/01/26	2 ^{ème} versement 10/04/26	3 ^{ème} versement 10/09/26
CONDAT/VIENNE	34,48%	64 384,03 €	21 087,66 €	21 087,66 €	22 208,71 €
COMMUNE	Clé répartition	Total à régler	1 ^{er} versement 10/01/26	2 ^{ème} versement 10/04/26	3 ^{ème} versement 10/09/26
BOSMIE/AIGUILLE	17,24%	32 192,01 €	10 543,66 €	10 543,66 €	11 104,69 €

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité la répartition de la contribution des communes 2026.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le : **30-04-2026**

Isle, le 27-04-2026
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

